

EUROSTARS

Fiche information programme

Eurostars est un programme européen destiné à soutenir les PME à fort potentiel de croissance.

Le programme est cofinancé par la Commission européenne et les 36 pays partenaires. Il vise à favoriser la participation de PME réalisant de forts investissements en R&D dans des projets internationaux et collaboratifs de recherche et d'innovation. Adapté pour répondre aux besoins des PME, il cible spécialement le développement de nouveaux produits, processus et services ainsi que l'accès aux marchés internationaux.

L'approche *bottom-up* donne la liberté aux participants de conduire des projets dans tous les domaines technologiques et tous marchés.



The Eurostars Programme is powered by EUREKA and the European Community



Contexte

Le programme Eurostars a été lancé en 2007 avec la Commission Européenne. Suite au succès du 1^{er} programme, la Commission européenne relance Eurostars sur la nouvelle période 2014 - 2020, qui soutient les PME qui s'engagent dans des projets innovants avec des partenaires européens. Chaque projet est co-financé par un organisme financier national du pays du partenaire. Pour la France, c'est BPI France qui finance les PME françaises. Pour la période 2014 – 2020 le budget global Eurostars est de 1,14 milliard d'euros (pour la période 2007 – 2013 : 400 millions d'euros).

Objectifs de l'appel à projets

Approche *bottom-up*, pouvant porter sur tous les domaines technologiques pour la recherche appliquée et le développement de produits, procédés ou services, clairement orientés marché (temps de mise sur le marché maximum 2 ans après la fin du projet, équivalent TRL (Technology Readiness Level) : 4 - 7).

Cible

Petites et moyennes entreprises (PME) à fort potentiel de croissance, particulièrement les entreprises réalisant de forts investissements en R&D, dites « *R&D Performing SME* » consacrant 10% de leur CA annuel à la R&D ou employant 10% de leur personnel en R&D. Une PME au sens communautaire : moins de 250 salariés, CA annuel inférieur à 50 M€ ou total de bilan inférieur à 43 M€, non détendue à 25% ou plus par une entreprise non-PME.

D'autres structures (PME non R&D Performing, ETI, grand groupe, académiques, centres de recherches...) peuvent être partenaires dans le projet (avec des taux différents de financement) mais la PME R&D Performing est obligatoirement le coordinateur du projet.

Critères d'éligibilité

- Le projet doit avoir pour coordinateur une « *R&D Performing SME* » (voir ci-dessus)
- Le consortium doit comprendre un minimum de 2 entités indépendantes issues de 2 pays différents membres d'Eurostars (dont minimum 1 PME cf. ci-dessus)
- Le projet doit avoir une durée maximum de 3 ans conduisant à un produit ou à un procédé commercialisable moins de 2 ans après la fin du projet
- Le budget doit être majoritairement porté par des PME dites « *R&D Performing SME* », la participation d'un partenaire ou d'un pays ne doit pas excéder 75% du coût total du projet

Financement des projets

Les partenaires lauréats sont financés par leurs financeurs nationaux (BPI France pour la France).

En France le financement se fait sous forme d'une subvention non remboursable, à hauteur de 40% de coûts éligibles pour les « *R&D Performing SME* », 30% pour les autres partenaires (à l'exception des entreprises de plus de 2000 personnes qui ne sont pas finançables mais qui peuvent quand même participer au projet).

Agenda du prochain appel à projets

Appel à projets ouvert en continu avec deux dates de clôture par an

Prochaines dates de clôture

13 FEVRIER 2020



Procédure

Le dépôt de projet s'effectue sur une plateforme en ligne dans un modèle standardisé (nombres de caractères maximum à respecter pour chaque question). Les projets sont évalués par 3 experts évaluateurs indépendants. 3 mois après la clôture de l'appel, les coordinateurs de projet reçoivent le retour sur l'évaluation des projets. Si le projet est retenu, le coordinateur et les partenaires négocient le contrat de financement avec leurs organismes financiers nationaux respectifs.

Démarche à suivre (accompagnement possible par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises)

- Lire attentivement le guide de candidature, les modalités des financements nationaux, les FAQ - <http://www.eurostars-eureka.eu>
- Bien préparer son projet (réfléchir notamment à la valeur ajoutée européenne et effectuer un état des lieux des projets acceptés par rapport au sujet de son projet)
- Rechercher des partenaires pour le projet
- Monter le dossier unique en anglais comprenant le formulaire de candidature, un projet d'accord de consortium et les éléments financiers (téléchargement des formulaires et modèles nécessaires sur <http://www.eurostars-eureka.eu/home/guidelines>)
- Un seul dossier commun à tous les partenaires à déposer
- Contacter le coordinateur national Eureka-Eurostars pour l'informer du dépôt (contacts ci-dessous)
- Après la clôture de l'appel, les projets sont évalués par 2 experts indépendants, notamment l'aspect technologique et l'innovation mais aussi la composition du consortium, le marché visé et les avantages compétitifs. Les projets sont ensuite classés par un comité international Eurostars et financés dans la limite des fonds disponibles.

Quelques statistiques sur 7 appels à projets de 2014 à 2017

- 698 projets financés (taux de réussite d'environ 25-30%)
- Pays avec le plus fort taux de participation : Allemagne, France, Espagne, Pays-Bas, Grande Bretagne, Suisse et les pays nordiques
- Nombre de projets avec des participants français financés : 129, dont 30 projets en Auvergne-Rhône-Alpes
- Projet type :
 - Nombre de partenaires : 3 à 4 partenaires de 2 à 3 pays différents
 - Budget moyen d'un projet : 1,4M€
 - Durée moyenne d'un projet : 29 mois
- 72% des participants sont des PME, 21% des instituts de recherches ou universités, 6% des grands groupes (1% d'autres)
- Domaines technologiques les plus représentés au sein des projets financés : électronique, technologies de l'information et de la communication (TIC) 32% ; Biotechnologies 29% ; Industrie de transformation – production, matériaux 24% ; Energie, environnement 9% ; Agriculture et alimentation 6%
- Principales motivations pour participer à un projet Eurostars :
 - Développer un nouveau produit / service / procédé (90%)
 - Compléter ses compétences avec celles des autres participants (45%)
 - Obtenir des financements publics (42%)
 - Accéder à des nouveaux marchés (40%)
 - Partage mutuel de savoir existant (32%)
 - Partage de risque (12%)

Pour aller plus loin

- **Site dédié au programme :** www.eurostars-eureka.eu
- **Point de Contact National PME :**
 - Odile Henin, odile.henin@bpifrance.fr
 - Mael Mbaye, mael.mbaye@bpifrance.fr
- **Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises / Bureau Europe :**
 - Charlotte Rix Nicolajsen, 06 32 03 09 88, crixnicolajsen@auvergnerhonealpes-entreprises.fr
 - Sara Maiez-Tribut, 06 29 48 65 69, smaiez-tribut@auvergnerhonealpes-entreprises.fr